

« Désormais, je vis ma ville sur deux roues ! »

Lara a reçu une subvention
de la Ville pour son vélo.



morges
PLUS DURABLE
avec TOI !

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES

SUBVENTIONS

Vélo traditionnel

20% du coût d'achat d'un vélo neuf ou d'occasion acheté auprès d'un-e vendeur-se professionnel-le (maximum CHF 300.00).

Petits véhicules électriques

(vélo électrique, batterie pour vélo, kit électrique pour vélo, vélo-cargo ou scooter électrique/vélo électrique 45 km/h)

20% du prix d'achat (maximum entre CHF 150.00 et CHF 600.00 selon la catégorie du véhicule).

Borne de recharge pour véhicule électrique

20% du prix d'achat et d'installation (maximum CHF 500.00 pour l'habitat individuel et CHF 1'500.00 pour l'habitat collectif et les autres affectations).

Cabas à roulette

25% du prix d'un cabas neuf acheté à Morges (maximum CHF 25.00).

1^{er} abonnement PubliBike ou Carvelo2Go

20% du prix d'un premier abonnement annuel PubliBike et un crédit de CHF 30.00 par heures roulées.

1^{er} abonnement Mobility Car Sharing

50% du prix d'un premier abonnement annuel ou mensuel Mobility (maximum CHF 80.00).

Remorque pour enfants

20% du prix d'une remorque (maximum CHF 150.00).

Vélos dans le cadre d'un plan de mobilité d'entreprise

20% du coût de l'achat d'un vélo neuf (maximum CHF 300.00).

POUR AGIR DÈS MAINTENANT

À partir du 1^{er} janvier 2022, la Ville de Morges propose à ses citoyen-nes un nouveau fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable.

« Avec mon nouveau frigo,
les factures d'électricité
ne jettent plus un froid! »

Nathan a reçu une subvention
de la Ville pour l'achat d'un frigo efficient.



morges
PLUS DURABLE
avec TOI!

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES



morges

comme

OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

SUBVENTIONS

Remplacement d'un appareil électroménager gourmand en énergie

20% du prix d'achat pour le remplacement d'un lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur au standard énergétique A, B ou C (système 2021) selon l'appareil (maximum CHF 200.00).

Visite-conseil pour réduire sa consommation d'énergie

20% du prix de la visite dans le cadre d'une action non portée par la Commune (maximum CHF 100.00).

Formation continue pour concierges ou responsables techniques du bâtiment

40% du prix des cours organisés par des associations ou institutions reconnues dans le domaine des économies d'énergie (maximum CHF 300.00 par personne et CHF 2'000.00 par entreprise).



PRÈS D'UNE TRENTAINE DE SUBVENTIONS

Près de 30 subventions permettent de financer des actions et des projets en faveur de l'énergie renouvelable et des économies d'énergie, de la mobilité durable, de la biodiversité ou encore de la durabilité au sens large.

« Assainir, c'est bâtir pour l'avenir! »

Mario a reçu une subvention
de la Ville pour sa maison.



morges
PLUS DURABLE

avec TOI!

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES

The logo for Morges features the word "morges" in a bold, lowercase, sans-serif font. The letter "m" is significantly larger than the others and is positioned to the left of the rest of the word. The text is white and set against a dark green background that has a brushstroke-like texture.

comme

ÉNOVATION IMMOBILIÈRE

SUBVENTIONS

Bilan énergétique, CECB Plus pour les bâtiments ou étude d'optimisation pour les installations techniques

20% du prix de l'étude pour un certificat CECB Plus. Pour les bâtiments existants uniquement (maximum CHF 2'500.00).

Rénovation globale d'un bâtiment

100% du montant de la subvention octroyée par le Canton, plafonné à 20% du coût total des travaux (Rénovation complète avec certificat Minergie, Rénovation complète avec CECB) (maximum CHF 55'000.00).

Assainissement partiel/par module d'un bâtiment

75% du montant de la subvention octroyée par le Canton pour l'isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre et CHF 35.00/m² pour le remplacement de fenêtres (maximum 20% du coût total).

Nouvelles constructions à haute efficacité énergétique

35% du montant de la subvention octroyée par le Canton, plafonné à 20% des coûts de construction. Pour les certificats Minergie-P ou Minergie-P-ECO ou certificats jugés équivalents (maximum CHF 50'000.00).

A decorative illustration at the bottom of the page features several stylized tulip flowers in shades of green and white, set against a dark green background. The flowers are arranged in a row, with some partially overlapping. Above the flowers, there are faint, light green curved lines that suggest a horizon or a path.

UN ENGAGEMENT CONTINU

Ces nouvelles subventions reflètent l'engagement de longue date de la Ville de Morges, Cité de l'énergie depuis l'an 2000 et VilleVerte depuis 2019, et sa vision pour un territoire durable et moins impactant sur le climat.

« Prolonger la durée de vie des objets du quotidien, ça ressource! »

Repair Café Morges a reçu une subvention
de la Ville pour la mise en œuvre
de ses ateliers de réparation.



morges
PLUS DURABLE
avec TOI!

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES



morges

comme

GESTION DES RESSOURCES

SUBVENTIONS

Formations en lien avec le développement durable

20% du prix de la formation (en dehors de formations universitaires ou équivalentes) (maximum CHF 150.00).

Certifications de durabilité

(par exemple: EcoEntreprise, B Corp, ISO 14001 et Fourchette Verte - Ama Terra.)

20% des frais annuels de certification pour les deux premières années (maximum CHF 2'500.00).

Projets visant le développement durable du territoire communal

20% de prix d'un projet bénéficiant à la population ou au territoire communal morgien d'un point de vue social, environnemental et économique. Le projet doit être soumis avant réalisation (maximum CHF 4'000.00).

Récupération d'eau de pluie

20% du prix des travaux (maximum CHF 300.00 pour un récupérateur extérieur et CHF 5'000.00 pour un récupérateur permettant la consommation d'eau à l'intérieur d'un bâtiment).

Installation de toilettes sèches

20% du prix de l'installation dans un bâtiment (maximum CHF 5'000.00 pour l'habitat individuel et CHF 10'000.00 pour l'habitat collectif).



VILLE ET MORGIE·NE·S, ENSEMBLE

Les subventions s'adressent à toute la population morgienne, ainsi qu'aux entreprises ou organismes établis à Morges entreprenant des projets en faveur de la transition énergétique et écologique.

« Chez nous, c'est 100% confort et
zéro émission. Et chez toi? »

Les frères Alain et Jean-Marc ont reçu une subvention
de la Ville pour leur pompe à chaleur.



morges
PLUS DURABLE
AVEC TOI!

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES

SUBVENTIONS

Panneaux solaires photovoltaïques

70% du montant octroyé dans le cadre de la rétribution unique de la Confédération (maximum CHF 10'000.00 pour l'habitat individuel et CHF 25'000.00 pour l'habitat collectif et autres).

Panneaux solaires thermiques

50% du montant octroyé par le Canton.

Étude de faisabilité pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque

20% du prix de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque. Pour les bâtiments existants uniquement (maximum CHF 1'000.00).

Pompe à chaleur

20% du prix de réalisation. Pour les bâtiments existants uniquement (maximum CHF 5'000.00 pour l'habitat individuel et CHF 15'000.00 pour l'habitat collectif).

Raccordement à un chauffage à distance à base d'énergie renouvelable

20% du prix de la taxe de raccordement à un réseau de chauffage à distance alimenté en majorité par de l'énergie renouvelable ou des rejets de chaleur. Pour les bâtiments déjà existants uniquement (maximum CHF 15'000.00).

EN UN CLIC

Toutes les informations concernant les subventions et leurs conditions d'octroi sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse:

www.morges.ch/subventions

Pour des questions spécifiques, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse durabilite@morges.ch.

« La biodiversité compte sur ton jardin pour s'épanouir ! »

Ecojardin Morges a reçu une subvention
de la Ville pour ses arbustes fruitiers.



morges
PLUS DURABLE
avec TOI !

28 subventions sur
morges.ch/subventions



morges
VILLE DE MORGES



morges

comme

SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ

SUBVENTIONS

Lutte contre les plantes invasives et la plantation de haies favorables à la biodiversité

20% du prix d'arrachage de haies (cyprès et thuyas) et de plantes invasives selon InfoFlora (maximum CHF 5'000.00). 20% du prix de la plantation de haies favorables à la biodiversité (maximum CHF 1'000.00).

Projets favorisant la biodiversité

(par exemple: hôtel à insectes, vergers hautes tiges, murs en pierres sèches)
20% du prix des travaux (maximum CHF 2'000.00).

Visites-conseils pour augmenter la biodiversité dans son jardin, balcon ou terrasse

20% du prix de la visite-conseil par un·e expert·e pour découvrir les techniques augmentant la biodiversité (maximum CHF 50.00).



DES SUBVENTIONS CUMULABLES

Toutes les subventions accordées par la Ville de Morges sont cumulables aux subventions de la Confédération et du Canton. La subvention de la Ville de Morges est accordée en dernier et la Municipalité s'assure que le montant de toutes les subventions cumulées ne dépasse pas 40% du prix total des travaux.